Arrêté n°97
portant réglementation provisoire
de l'utilisation du domaine public communal
et du stationnement
Halloween

Le Maire de la Commune de TAUVES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-13 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;
VU le code de la voirie routière ;
VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986, notamment l'article 37 ;
VU le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986, notamment l'article 33 ;
VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
VU la demande en date du 27 octobre 2026, par laquelle Mme Odile GARNIER, Vice-Secrétaire de l'association des Commerçants et Artisans « ACAT », sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal ;

ARRÊTE

Article 1 : l'association des Commerçants et Artisans est autorisée à occuper le domaine public place du Foirail sur le parking de la Bascule le 31 octobre 2026 à l'occasion d'Halloween ; en conséquence, le stationnement est interdit du 30 octobre à 8h jusqu'au 2 novembre 2026 à 11h ;

Article 2 : la signalisation, par des panneaux et barrières, et faisant référence à cet arrêté, sera mise en place et entretenue par les membres de l'association ;

Article 3 : la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 octobre 2026, elle est personnelle et incessible.

Article 4 : le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à l'association Artisans et Paysans de la Région de Tauves, affiché en Mairie et sur place.

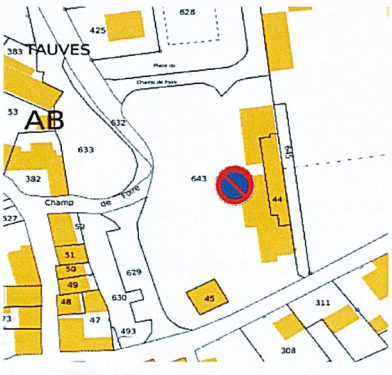

Fait à Tauves, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Christophe SERRE

MAIRIE DE TAUVES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
63 Puy-de-Dôme

Mairie de Tauves
63690 Tauves - 04 73 21 11 30
mairie@tauves.fr
www.tauves.fr